



■ **République Française**  
**Département de l'Oise**  
**Arrondissement de Senlis**  
**Ville de Creil**

■ **Arrêté du Maire n°SGA-AR-2026-507**

Délégation de fonctions à une conseillère municipale déléguée  
Madame Wanessa TOUATI-AHMED  
Célébration de mariage, le samedi 03 octobre 2026 à 15 heures

Envoyé en préfecture le 02/10/2026  
Reçu en préfecture le 02/10/2026  
Publié le   
ID : 060-216001743-20261002-AR\_2026\_507-AR

**Le Maire de Creil,**

■ **Visas :**

- Vu les articles L2122-18 et L2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
- Vu l'absence le samedi 03 octobre 2026, à 15 heures, de Monsieur Omar YAQOOB, de Mesdames SOKOLONSKI, MOUELLÉ, EL HARCHAOU, OULD SAID, KEZZOUL, Adjointes au Maire, et de Messieurs RIFI SAIDI, KA, ASSAMTI, DIALLO, ZAFAR, CAHOUC, Adjoints au Maire,

■ **Considérant :**

La nécessité de procéder à la célébration du mariage prévu le samedi 03 octobre 2026, à 15 heures.

■ **Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est délégué, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à Madame Wanessa TOUATI-AHMED, conseillère municipale déléguée, la célébration du mariage prévu le samedi 03 octobre 2026, à 15 heures, en qualité d'officier d'état civil.

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'intéressée, transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis, à Monsieur le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Senlis et publiée par voie électronique sur le site internet de la Ville de Creil.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens sis-14 rue Lemerchier – 80011 Amiens cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Creil, le 1<sup>er</sup> octobre 2026

Omar YAQOOB



Date de notification : 02/10/2026

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : 02/10/2026

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : 02/10/2026